Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260312-07022026-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-cinq, **le 2 Mars 2026 à** 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

ETAIENT PRESENTS : LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon –VILLECROZE Philippe –- BELLEGUIC Claudie– HOUSSARD Patrick –CONNAN Alfred- ILLIEN Martine –MAIRE Céline – MOISAN Régine - CHEVRIER Marie-Hélène -

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: THUILLIER Doriane a donné pouvoir à CHEVRIER Marie-Hélène, LE JEUNE Alain a donné pouvoir MOISAN Régine, BUHOUR Didier a donné pouvoir à LE GAOUYAT Samuel

ABSENT NON-EXCUSE : COSQUER Patrick

Secrétaire de Séance : MOISAN Régine

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Secrétaire Générale

Date d'envoi des convocations : 23 février 2026

*****

DELIBERATION N°07/02/2026_ FINANCES – MODALITES DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS D'UN BELVEDERE SUR LA COMMUNE DE PONTRIEUX DANS LE CADRE DU PROJET « DEVOILONS LES GEANTS DE LA BAIE » _ CONVENTION FINANCIERE DE REVERSEMENTS DE FONDS

Rapporteur : Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire:

La Destination touristique Baie de Saint-Brieuc - Paimpol - Les Caps est un périmètre de projet couvrant Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Lamballe Terre et Mer Agglomération

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260312-07022026-DE

(LTM), Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA), Leff Armor Co[illegible] Bréhat.

Le 12 décembre 2024, les 4 EPCI membres de la Destination ont conventionné avec AILES MARINES le financement d'un programme de développement économique territorial appelé IBReizh comportant un volet touristique.
Parmi les actions inscrites au programme, figure la réalisation de belvédères sur le thème des énergies.

Selon les termes de la convention ci-jointe, les fonds AILES MARINES transitent par les EPCI membres de la Destination avant d'être reversés aux communes ou structures maîtres d'ouvrage de la réalisation des belvédères.

Selon les termes de la convention, les fonds AILES MARINES transitent par les EPCI membres de la Destination avant d'être reversés aux communes ou structures maîtres d'ouvrage de la réalisation des belvédères.

L'enveloppe prévisionnelle de financement d'AILES MARINES est de 200.000 € à répartir sur les 8 projets de belvédères programmés, soit 2 par EPCI membre de la Destination.

Afin de donner une cohérence scénique, une unicité graphique à l'ensemble des belvédères, la Destination par l'intermédiaire de Saint Brieuc Armor Agglomération, son mandataire, a contracté avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), délibération DB-175-2025 du 25 septembre 2025, pour établir un cahier de recommandations et de préconisations que devront suivre les communes candidates à l'accueil des belvédères, une fois la validation politique établie. L'ENSAD a, également, réalisé des estimations du coût de réalisation de chaque belvédère.

L'enveloppe prévisionnelle de financement d'AILES MARINES est de 200.000 € à répartir sur les 8 projets de belvédères programmés, soit 2 par EPCI membre de la Destination.

Il est proposé que la Ville de Pontrieux se porte volontaire pour accueillir l'un des Belvédères. Sa situation serait au niveau de la parcelle près du Verger communal.

L'estimation du coût des aménagements pour ce Belvédère s'établit à **56 250 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel serait celui-ci :

-Participation financière AILES MARINES (fonds Ibreizh) :25 000 €
-Subvention Région : 25 000 €
-Fonds propres de la commune : 6 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de Belvédère sur la Commune de Pontrieux

- **ACTE** les modalités techniques et financières conformément aux dispositions de la convention ci-jointe

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260312-07022026-DE

- **AUTORISE** Monsieur. le Maire à signer la convention ci-jo
la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire,

Marie-Hélène CHEVRIER

Le Maire,

MAIRIE DE PONTRIEUX (Côtes-d'Armor)

Samuel LE GAOUYAT